

SUPPLÉMENT N°5 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Reconnaître et revaloriser
nos missions
Faire respecter nos droits et
nos statuts

AED - AESH - CUI
Du 27 novembre au 4 décembre

À la CCP, je vote pour les
syndicats de la FSU
Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU : Syndicat
National des Enseignements
de Second degré



SNUipp-FSU : Syndicat
National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'école et PEGC



SNEP-FSU : Syndicat
National de l'Éducation
Physique



SNUEP-FSU : Syndicat
National Unitaire de l'Enseigne-
ment Professionnel



FSU : Fédération Syndicale
Unitaire

Mercredi 19 novembre 14 h.
RÉUNION SYNDICALE SPÉCIALE
AED-AESH-CUI

Local de la FSU : 264 bld de la Madeleine, Nice

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNUipp-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, vous choisirez des **syndicats** fortement **ancrés** dans les **différents métiers**, rassemblés dans la **FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

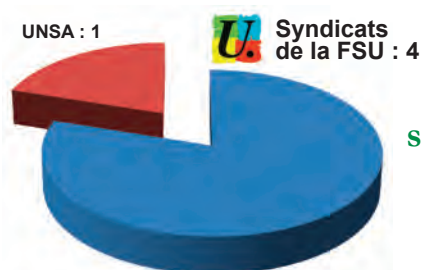
Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus et des élus, soucieux d'**améliorer nos conditions de travail, de carrière, d'affectation et d'études**, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent dans des **écoles**, des **collèges** et des **lycées**.

En renforçant la **position majoritaire des syndicats de la FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi un **message fort** pour le **respect de nos métiers** et de **nos droits** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Pour la Commission Consultative Paritaire (CCP), comme pour les Comités Techniques (CT), voter pour la liste des syndicats de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers** et l'**avenir** du système éducatif.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes**, d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École et de **lutter contre la précarité** que nous subissons.

Voter et faire voter pour les **syndicats de la FSU** en **CCP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.



Nombre de
sièges obtenus
en 2011
dans la CCP
des AED

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNES, LE SNUipp, LE SNEP ET LE SNUEP, SYNDICATS DE LA FSU, AGISSENT POUR UN STATUT REVALORISÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS.

Un engagement syndical qui porte ses fruits

Les syndicats de la FSU ont **obtenu** un décret **reconnaisant comme métier l'accompagnant des élèves en situation de handicap** (AESH) dans les établissements scolaires et les écoles. Il donne aussi la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance. Grâce à nos actions, **tous les assistants d'éducation** ont droit à des **autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours** de préparation, sans récupération.

AED : améliorer les conditions de travail, d'études, d'emploi et de formation

Nous revendiquons la fin de l'excessive précarité des AED par la **généralisation de la signature de contrats de 3 ans** et par la mise en place d'une **dérogation à la durée de 6 ans** en permettant aux AED de faire **2 ans supplémentaires** pour poursuivre des études ou suivre une formation professionnelle. Nous demandons la **création de 10 000 postes d'AED** et un alignement des **rémunérations sur la catégorie B** de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. La gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) doit être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement doit se faire selon des critères sociaux et l'affectation doit être proche des universités ou des lieux de formation. Le **temps de travail hebdomadaire** maximal doit être de **26 h.** pour un **salaire à taux plein.** **Pour les non-étudiants,** nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit aux congés de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH : un métier qui doit être pleinement reconnu !

Si la mise en place du **nouveau statut d'AESH**, via la CDIisation, peut être un mieux, cela **reste largement insuffisant** et **ne règle pas** globalement la **précarité**. Pour la plupart, les AESH resteront à temps partiel avec un salaire insuffisant pour vivre dignement. Nous revendiquons un **véritable statut de fonctionnaire** (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une **meilleure formation** prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves en situation de handicap.

CUI : refusons la précarité !

Tous les personnels exerçant les missions d'accompagnant des élèves en situation de handicap (**AVS**) doivent pouvoir bénéficier d'un **contrat de droit public AESH** ouvrant droit à un CDI.

Pour les personnels exerçant les missions d'aide à la direction d'école, il faut **pérenniser les missions** et **assurer une insertion professionnelle** aux personnels en poste.

CCP AED/AESH

Elections professionnelles du
27 novembre au 4 décembre 2014

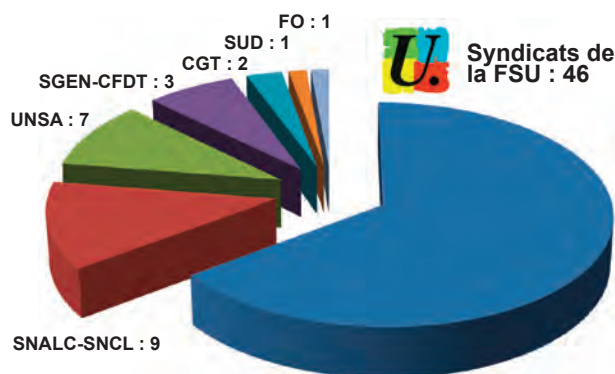
Reconnaitre et revaloriser notre métier
Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10.**

Nombre de sièges obtenus en 2011 dans les CAP professeurs d'écoles et instituteurs, agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC, en et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED



AVEC LA FSU, POUR LE SERVICE PUBLIC